

Tournoi TIFOCO : des preuves qui accablent la Fécofa et dédouanent le ministre des Sports

PP. 11-12

ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 486 du vendredi 24 au dimanche 26 septembre 2021 Prix : 3.000 FC

Journal en ligne
et Tri-hebdomadaire
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa/Gombe
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05
+ 243 903 185 670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

Assemblée nationale : la terre se dérobe sous les pieds de Mboso

P. 2

Mardi à la tribune des Nations Unies

Félix Tshisekedi, porte-voix de l'Afrique dans un monde qui bouge

C'est dans sa double casquette de Président de la République Démocratique du Congo et président en exercice de l'Union africaine (UA) que Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo est intervenu mardi à la tribune de la 76^{ème} Assemblée générale des Nations Unies. Un moment de communion avec la communauté internationale. C'est en porte-voix d'une Afrique qui veut trouver sa part dans un monde qui bouge que Félix Tshisekedi s'est présenté devant les Nations Unies.

P. 3



PARLONS-EN

Ressaisissez-vous !

ECONEWS

Le cycle électoral est en danger. L'enlèvement repose sur le choix des animateurs de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), qui divise le pouvoir et l'opposition. On court derrière le temps. Mais, apparemment, personne ne s'en préoccupe.

Et bien que le Président de la République se soit engagé à organiser les élections en 2023 en le confirmant dans son discours à la Tribune des Nations Unies tenu à l'occasion de 76^{ème} session de l'Assemblée générale de l'Onu à New York, il ne donne pas des signes qui rassurent.

Il y a lieu de croire que tout le monde n'attend que l'organisation d'un forum strictement limité au processus...

(Lire page 2)

Hausse des réserves de change : comment capitaliser cette opportunité internationale?

P. 5

Gagner le déficit en énergie électrique : les répercussions de la Conférence de Lubumbashi

PP. 6-7

Assemblée nationale : la terre se dérobe sous les pieds de Mboso

Jeudi à l'Assemblée nationale, les députés nationaux ont joué aux abonnés absents. Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, n'en revient pas. Seul dans une salle vide, le président de la chambre basse du Parlement a juste constaté les dégâts. Sous le coup d'une motion de pétition, les jours de Mboso au perchoir seraient-ils déjà comptés ? A l'hémicycle, des signaux vont de plus en plus dans ce sens. Porté à la tête de l'Assemblée nationale, à la surprise générale après le départ de Jeanine Mabunda, Christophe Mboso doit maintenant se battre pour sauver son fauteuil au sein d'une Union sacrée de la nation, plus que jamais divisée. Dernièrement, Mboso a fait le déplacement de Lubumbashi pour plaider sa cause auprès du Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi. Décidément, son sort est entre les mains du Président de la République. Mais, dans les rangs de l'USN, Mboso est perçu comme ce fusible qui finira par sauter pour sauvegarder une majorité parlementaire en pleine zone de turbulences.

ECONEWS

Les députés nationaux ont déserté l'hémicycle. Ils ont opté pour l'école buissonnière. Ils ne se cachent plus d'exprimer leur désaveu du président de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso N'Kodia Pwanga.

Des récriminations contre le speaker de la chambre basse du Parlement viennent de partout. Des députés reprochent à leur président de les avoir privés de parole en décrétant à leur insu un moratoire sur le

contrôle parlementaire.

«Une pratique inexistante dans les us parlementaires de la planète», a confié à Econews un élu ex-FCC, passé dans l'Union sacrée de la nation (USN). Un autre enfonce le clou : «Mboso accuse de graves dérapages dans la direction des débats à la chambre basse».

Plusieurs autres élus ont estimé que les agissements de leur président risquent de leur priver un retour à l'hémicycle en 2023 puisqu'ils ont l'impression de ne rien faire.

La chambre basse est devenue pour eux une coquille vide par la faute du président Mboso.

Plus tranchant, un député estime que Mboso a déjà reçu sa rétribution. Pour le temps qui reste, il faut insuffler une nouvelle dynamique dans la conduite de l'Assemblée nationale.

SOUS LE COUP D'UNE PÉTITION

Une pétition circule contre le président Mboso. Il ne reste plus que de passer à la vitesse supérieure puisque rien n'indique que les choses pourraient changer avec le leadership actuel de l'Assemblée nationale.

L'absence massive d'élus à la plénière de jeudi est un désaveu sans appel du président Mboso. Ce signal fort n'est pas à négliger. La requalification des débats au sein de la chambre basse du Parlement est cruciale !

En se présentant comme le protecteur du Gouvernement sans en débattre avec les élus, le doyen Mboso a perdu la confiance des élus. Il a démontré clairement qu'il était capable de brader les attributions de son institution

sans se faire prier. Aucun député ne l'accepte.

En un mot comme en mille, la terre se dérobe sous les pieds du doyen des députés nationaux, Christophe Mboso N'Kodia Pwanga.

Mboso, qui sent ses jours réellement comptés au perchoir de l'Assemblée nationale, a les regards désormais tournés vers le Président de la République, Félix Tshisekedi. En témoigne son récent déplacement à Lubumbashi où il est sollicité l'implication du Chef de l'Etat, plus que jamais inébranlable. Il s'attend donc à un mot d'ordre du Président de la République, autorité morale de l'USN, pour ramener le calme à l'hémicycle.

Pour le moment, rien n'est acquis. Face à une Union sacrée en sérieux ballottage, Félix Tshisekedi se montre plutôt prudent. Il a le choix entre sauver Mboso ou laisser la contestation gagner les rangs de la majorité.

En fin de compte, Mboso pourrait être ce fusible que le Chef de l'Etat n'hésitera pas à faire sauter pour sauver ce qui reste encore de l'Union sacrée de la nation.

PARLONS-EN

Ressaisissez-vous !

(Suite de la Une)

électoral en vue de baliser la voie à un processus transparent et apaisé à l'horizon 2023. Et les points à l'ordre du jour ne pouvant concerner que, entre autres, la réforme de la Céni, la révision de la Constitution et le rétablissement de l'élection présidentielle à deux tours.

Si tel est le cas, les dirigeants politiques et toutes les forces vives de la Nation sont donc appelés à rechercher le consensus sur le processus électoral en vue de renforcer la crédibilité du processus. L'essentiel est d'avoir le regard tourné vers le bien-être collectif, en transcendant les clivages inutiles pour avancer dans la voie de la concorde nationale et du respect des valeurs républicaines et démocratiques.

Ce qui fait que, dans le cadre de sa mission de garant du bon fonctionnement des institutions de la RDC, le Chef de l'Etat devrait engager la communauté nationale dans la recherche de ce consensus nécessaire au processus électoral autour des options susceptibles de favoriser cette concorde nationale.

En effet, des couacs, irrégularités et autres contradictions sont constatés dans le processus électoral devant mener à la désignation du président et des membres du bureau de la Céni. Le pouvoir ou même l'opposition semblent se complaire de cette situation. Laquelle plonge le pays dans une inertie qui empêche, dans la durée, tout fonctionnement optimal et harmonieux des institutions.

Il est aussi constaté un manque de confiance entre les hommes au pouvoir et même au sein de l'opposition. Ce qui explique les dysfonctionnements et violations des principes fondamentaux d'une démocratie et d'un Etat de droit. Ils sont divisés sur des sujets qui devraient pourtant les rassembler.

Pour cela, tout le monde est donc appelé à mettre un peu d'eau dans son vin pour l'intérêt supérieur de la Nation. Ce, afin d'avoir des élections qui n'amèneraient pas le pays au chaos.

Les députés nationaux ou les enfants gâtés de la République : des émoluments en hausse en 2022

ECONEWS AVEC VRAIJOURNAL.NET

En République Démocratique du Congo, être député national vous ouvre la porte à de grands avantages de la République.

Avec un système institutionnel où l'Assemblée nationale est au cœur du jeu politique, le député national est soigné aux oignons. Bref, ce sont des enfants gâtés de la République. D'autres couches de la société, comme les enseignants, les policiers et militaires, peuvent encore broyer du noir, ce n'est pas le cas pour l'honorable député national.

Alors que les élus nationaux viennent de bénéficier gracieusement de jeeps pimpantes, de marque Hyundai Palisade, l'Etat congolais promet de leur accorder encore des avantages en numéraires au cours de l'exercice budgétaire 2022.

Selon le site d'infos en ligne Vraijournal.net, le projet de loi de finances exercice 2022, consulté par sa rédaction, prévoit des crédits de l'ordre de 424 milliards FC (203,6 millions USD) à l'Assem-



Les élus nationaux dans l'hémicycle. Photo d'archives

blée nationale, contre 355 milliards de FC (170,4 millions USD), soit un accroissement de 33,2 millions USD (16,3%).

En ce qui concerne les rémunérations des députés nationaux, ce projet de loi de finances fait état d'un crédit de 128 milliards FC (61,5 millions USD) prévus pour les 500 élus nationaux en 2022, contre 127 milliards FC (60,9 millions USD) en 2021, soit une hausse d'environ un (1) million USD. Ce qui, vraisemblablement,

ferait passer le salaire moyen d'un élu de 10.152 USD à 10.265 USD le mois. A cela s'ajoute, révèle encore le site, un budget de 248 milliards FC (124,4 millions USD) alloué au fonctionnement du bureau de l'Assemblée nationale, contre 194 milliards FC (97,1 millions USD) en 2021.

Pour les 2.756 personnels administratifs de l'Assemblée nationale, le projet de loi des finances 2022 aligne des crédits budgétaires de 34 mil-

liards FC (17,2 millions USD), contre 26 milliards de FC (13 millions USD), pour un salaire moyen de 520 USD le mois.

Décidément, la RDC est un pays de tous les contrastes. On ne peut pas comprendre que le Gouvernement qui prêche la réduction drastique du train de vie de l'Etat se décide, en même temps, d'accorder plus de salaire aux députés nationaux, sans penser aux plus démunis tels que les enseignants, les policiers et les militaires.

Que vaudrait le budget de l'Etat si le peu de ressources publiques doivent juste profiter à une couche de la population, essentiellement les parlementaires et les membres du Gouvernement ? Où est cette solidarité nationale tant vantée par le Gouvernement ? Quelle est dès lors la part du peuple, lorsque ceux qui le gouvernent s'arrangent à se servir en premier ? Dans ces conditions, le slogan « Le peuple d'abord » a-t-il un contenu ?

En RDC, les députés nationaux sont les premiers à se servir. Ce sont ni plus ni moins les « enfants gâtés » de la République.

Mardi à la tribune des Nations Unies

Félix Tshisekedi, porte-voix de l'Afrique dans un monde qui bouge

C'est dans sa double casquette de Président de la République Démocratique du Congo et président en exercice de l'Union africaine (UA) que Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo est intervenu mardi à la tribune de la 76^{ème} Assemblée générale des Nations Unies. Un moment de communion avec la communauté internationale. C'est en porte-voix d'une Afrique qui veut trouver sa part dans un monde qui bouge que Félix Tshisekedi s'est présenté devant les Nations Unies.

ECONEWS

Après son intervention mardi, devant la tribune de la 76^{ème} Assemblée générale des Nations Unies, le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, poursuit son séjour de travail aux Etats-Unis. Son intervention a été saluée de toutes parts. C'est en porte-parole d'une Afrique que le Président de la République s'est présentée devant les Nations Unies. Qu'est-ce qu'il a dit ? Que retenir de son discours.

LES GRANDES LIGNES D'UN GRAND ORAL RÉUSSI

Prenant en compte le thème de cette année « *Miser sur l'espoir pour renforcer la résilience afin de se relever de la Covid-19, reconstruire durablement, répondre aux besoins de la planète respecter les droits des personnes et revitaliser l'organisation des Nations Unies* », Félix Tshisekedi a choisi des mots justes pour plaider la cause de l'Afrique.

Pendant plus ou moins

40 minutes, il a été le bon messager d'une Afrique qui tient à jouer sa partition dans les grands défis d'un monde en pleine mutation.

Lorsque le monde se débat pour gagner la bataille de Covid-19, Félix Tshisekedi note que « *les chercheurs africains de renommée mondiale en Science médicale ont proposé une gamme des remèdes efficaces contre le Coronavirus qui mérite d'être soutenus. Le mal est encore loin d'être éradiqué* ». Avant d'appeler à une solidarité internationale : « *Nous ne pouvons gagner cette bataille que dans le cadre d'un effort commun et sur la base d'une feuille de route définie ensemble* ».

Avec ses immenses potentialités naturelles, l'Afrique est favorable à un nouveau type de partenariat pour sortir de la pauvreté.

« *L'Afrique a besoin de partenariats constructifs et gagnant-gagnants pour mettre en valeur ses fabuleuses richesses naturelles, se doter d'infrastructures de développement et améliorer les*

conditions de vie de ses populations », a fait comprendre le Chef de l'Etat. Avant de lancer « *un appel à la communauté internationale en général, et l'Afrique, en particulier, de soutenir le Programme d'accélération de l'adaptation en Afrique (AAA), dirigé par la Global center adaptation de développement (GCA) et la Banque africaine de développement (BAD)... en vue d'aider l'Afrique à supporter les chocs des changements climatiques* ». Et de préciser par la suite : « *L'Afrique n'a pas besoin d'aumône* ».

Quoi qu'il en soit, Félix Tshisekedi a réaffirmé que « *les peuples africains et leurs dirigeants sont suffisamment conscients de ce que le développement de leur continent relève de leur responsabilité exclusive et dépend de l'intégration de leurs pays respectifs dans une zone de libre-échange* ».

Alors que des coups d'Etat reviennent en force dans certaines régions de l'Afrique, Félix Tshisekedi a donné le gage de la démocratie, du reste irréversible : « *Le processus de démocratisation reste irréversible en Afrique* ». Il est d'avis que « *les crises de ces derniers temps dans quelques Etats en Afrique ne peuvent pas occulter les énormes progrès accomplis par la majorité des pays africains en matière de dé-*

mocratie et de bonne gouvernance ».

Dans la lutte contre le terrorisme, l'Afrique ne veut pas se mettre en marge de l'action internationale. « *Si la communauté internationale minimise les dangers que représente la propagation de djihadisme en Afrique, si elle n'adopte pas une stratégie globale et efficace, les plaies ouvertes d'ici, continueront à se métastaser jusqu'à faire jonction et devenir une menace réelle pour la paix* », s'est défendu le Chef de l'Etat, estimant que « *l'Afrique refuse de servir de base arrière au terrorisme international* ».

A New York, Félix Tshisekedi a, par ailleurs, défendu une Afrique mature, prête à se mobiliser pour régler ses problèmes internes. « *Dans le cadre des différends entre Égypte, Soudan et Ethiopie, j'ai pris des initiatives pour que ce grand barrage devienne un instrument d'intégration économique régionale et de solidarité entre le trois pays* », a rappelé le Chef de l'Etat, se félicitant de la disponibilité de toutes les parties en conflit à maintenir le dialogue.

Quant à la longue présence des Nations Unies sur le sol congolais, Félix Tshisekedi n'exclut pas cette hypothèse : « *Le retrait de la Monusco doit se faire d'une*

manière progressive, responsable et ordonnée ». Il a vanté cependant les mérites de l'état de siège décrété dans les deux provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. « *L'état de siège ne sera levé que quand les circonstances qui l'ont motivé disparaîtront* », promet-il.

Il reste un Président de la République fermement engagé à remettre son pays sur les rails. « *Je consacre toute mon énergie, et attache le plus grand intérêt à la fin de l'insécurité, des massacres, et des pillages (...)* ce qui contribuera davantage, à l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles prévues en 2023 », a-t-il déclaré, rappelant que « *le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, depuis mon avènement à la tête du pays, conduit une politique rigoureuse de lutte contre la corruption, les détournements de deniers publics et l'impunité. Les résultats sont déjà perceptibles avec l'augmentation substantielle des recettes depuis le second trimestre de cette année* ».

A New York, le Président Tshisekedi a porté le message d'une Afrique qui revendique son rôle et sa place dans un monde qui bouge. Une dynamique dans laquelle s'inscrit également la République Démocratique du Congo.

Homologation du stade des Martyrs : la CAF annonce une deuxième visite avant sa décision finale

ECONEWS AVEC RO

Après sa décision du 20 septembre 2021 par laquelle elle a rejeté la demande d'homologation du stade des Martyrs de la Pentecôte, la Confédération africaine de football (CAF) annonce une deuxième visite d'inspection du 25 au 27 septembre, avant de rendre sa décision finale. En attendant, tous les éliminatoires du Mondial, Qatar 2022, notamment le match de la 3^{ème} journée prévue contre le Madagascar, sont délocalisés vers le stade TP Mazembe de la ville de Lubumbashi (Haut-Katanga).

« *Cher secrétaire général, en préparation des 3^e et 4^e journées de qualification africaine de la Coupe du Monde de la FIFA Qatar 2022 qui se joueront en octobre, (à la suite de)*

votre demande, veuillez noter que la CAF a décidé d'effectuer une deuxième visite d'inspection indépendante du stade des Martyrs pour évaluer l'état de préparation du stade à accueillir des matches internationaux », note la CAF, dans une correspondance adressée, le jeudi 23 septembre 2021, à la Fédération congolaise de football association (Fécofa).

Cette visite interviendra, après la première effectuée début septembre par la CAF, dont l'issue était « *défavorable* » pour la RDC, car, d'après la CAF, le stade des Martyrs n'avait toujours pas répondu aux normes requises par la FIFA, malgré les travaux de réhabilitation y effectués.

« *A la fin de la mission d'inspection de la CAF et sur la base du rapport, une décision finale sera prise par la CAF*

concernant l'approbation de chaque stade et le lieu de vos prochains matchs de qualification pour la Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022 - éliminatoires africains journées 3 et 4 », a-t-elle précisé

LA CAF N'A PAS HOMOLOGUÉ LE STADE DES MARTYRS

Dans une correspondance datée du 20 septembre 2021 et adressée à la Fédération congolaise de football association, la CAF a exprimé « *le regret* » de ne pas retenir le stade des Martyrs pour les matches de qualification de la Coupe du monde de la FIFA-Qatar 2022.

« *En raison de la nécessité d'assurer les meilleures conditions lors des prochains matchs de qualification pour la Coupe du monde de la FIFA, Qatar 2022, nous*

avons le regret de vous informer que le stade ne répond pas à toutes les exigences minimales des stades de la CAF et ne sera donc pas approuvé pour les matches de qualification de la Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022 journées 3 & 4 », note la CAF.

En raison de la non-approbation du stade, poursuit la CAF, la décision suivante est prise : « *Interdiction formelle vous est faite d'utiliser le stade de Martyrs pour les matches de qualification de la Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022 journées 3 et 4; Vous êtes priés d'informer officiellement la CAF d'ici au 22 septembre 2021 le stade sélectionné pour le prochain match de qualification à la Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022. La date et l'heure précédemment fixées par la CAF sont maintenues. Veuillez noter qu'en cas*

de non-communication des informations demandées, la CAF fixera le lieu dans le stade de l'adversaire ».

Par ailleurs, la CAF note que l'état d'avancement de travaux dudit stade sont encore en phase d'exécution afin d'atteindre le niveau nécessaire pour assurer le bien-être et la sécurité des joueurs, officiels et supporters en principe attendu pour de tels matches.

« *Nous encourageons néanmoins à poursuivre le programme de rénovation et l'acquisition de tous les équipements du stade conformément aux remarques de la CAF. Une fois les travaux terminés, une nouvelle visite d'inspection de la CAF pourrait être organisée pour évaluer l'état de préparation du stade pour la journée de la Coupe du Monde de la FIFA, Qatar 2022 en novembre* », conclut-elle.

Réaménagement technique du Gouvernement : le dossier sur la table de Félix Tshisekedi

Dans le Gouvernement Sama Lukonde, il y a des ministres qui ne sont pas à leur place. La plupart découvrent la fonction et ont du mal à s'y adapter. Pour un Gouvernement, nombreux n'ont pas été à la hauteur des défis. A la Présidence de la République, l'option d'un réaménagement technique du Gouvernement est sur la table. Selon les câbles d'Econews, le Premier ministre n'y voit aucun inconvénient. Objectif : insuffler un sang nouveau pour donner du répondant aux deux ans de mandat qui restent au Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi.

ECONEWS

Le réaménagement technique du Gouvernement Sama Lukonde est à l'ordre du jour. A la Présidence de la République, les bruits des couloirs, de plus en plus persistants, courent dans ce sens. Il s'agit d'apporter une nouvelle dynamique dans un Gouvernement où certains ministres, sortis de nulle part, n'ont pas été au rendez-vous.

QU'EN EST-IL RÉELLEMENT ?

Pour l'essentiel, le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, devra conserver son poste. Pas de doute sur ce point.

Le chef du Gouvernement a fait ses preuves. Et l'enlever à ce poste, c'est ouvrir une boîte de pandore qui sera difficile à gérer pour le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi.

Ainsi, l'option de son remplacement est totalement écartée. Il y a cependant un profond réaménagement qui

sera opéré au sein du Gouvernement.

Selon certaines indiscretions, la plupart de ministres n'ont pas été à la hauteur des attentes. Certains ont brillé par leur passivité, les bruits dans l'exercice de leur fonction.

Le Président de la République cherche à imprimer une nouvelle dynamique. Théoriquement, il ne lui reste que deux ans avant le rendez-vous électoral de 2023.

Pour un Gouvernement, dit de «warriors», le Président Tshisekedi veut réellement s'entourer des ministres prêts à mouiller le maillot pour défendre sa cause lorsque viendra le moment de rendre compte.

«Le réaménagement du Gouvernement est bel et bien à l'ordre du jour. Quand le Président de la République a annoncé que les ministres seront évalués, ce n'était pas une simple promesse.

Les 100 jours du Gouvernement ont servi d'indicateur pour jauger l'équipe gouvernementale.



Le Gouvernement Sama Lukonde Kyenge

Le Chef de l'Etat veut avoir un Gouvernement véritablement acquis à sa cause avec des ministres qui convainquent dans leur secteur respectif. Ce qui explique le prochain réaménagement technique. Le grand travail a été fait. La dernière décision revient au Chef de l'Etat », a confié à Econews une source interne de la cour présidentielle.

REMUE-MÉNAGE POUR LES PROCHAINS DÉFIS

Le grand rendez-vous électoral de 2023 approche.

A l'heure du bilan, le Président Tshisekedi se déploie pour donner un con-

tenu à son quinquennat. Les deux premières années de son mandat, soumis à une dure coalition avec le FCC (Front commun pour le Congo) de Joseph Kabila ne lui ont pas permis de se déployer sur le terrain.

Avec la création de l'Union sacrée de la nation, il a finalement les mains libres, étant le seul commandant à bord, fort de la très forte majorité parlementaire qui lui a permis de constituer un Gouvernement à son goût. Mais, le temps ne joue plus en sa faveur. Les années 2022 et 2023 seront particulièrement agitées,

avec une très forte prédominance du débat électoral.

Autant de défis qui imposent au Président Tshisekedi de revoir ses calculs en s'entourant d'une équipe gouvernementale de choc. Si le Premier ministre, Sama Lukonde, est parti pour rester, nombre de ses ministres sont bons pour la casse, n'ayant pas réussi leur premier test dans l'équipe gouvernementale.

A ce titre, le réaménagement technique n'est plus qu'une affaire de jours. Sur la table du Chef de l'Etat, tous les scénarios ont été soumis à son appréciation.

Ecidé : Martin Fuyulu reconforte les jeunes de son parti après les événements du 15 septembre 2021

Hugo T.

Le président de l'Engagement pour la Citoyenneté et le Développement (Ecidé), Martin Fayulu Madidi, a reçu, les jeunes militants de l'antenne politique Siwambanza (place de résistance Siwambanza) après leur relaxation par les services de sécurité. Lors de cette rencontre, Martin Fayulu a lancé un message d'encouragement à ses jeunes militants pour qu'ils ne soient pas découragés dans leur combat politique. Ces jeunes avaient été arrêtés le 15 septembre 2021 lors de la récente marche contre la politisation de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), le glissement des dates électorales et la fraude électorale.

Dans une atmosphère empreinte de solidarité et



Martin Fayulu, Président de l'Ecidé, (à droite), et deux leaders de la jeunesse de son parti

d'engagement, leur président les a accueillis chaleureusement, saluant leur courage et leur résilience. «*Votre détermination à défendre la démocratie et l'intégrité de notre processus électoral est un exemple pour nous tous*», a-t-il lancé.

Cette réception a été l'occasion pour le président de l'Ecidé de réitérer les revendications du parti : «*Nous ne pouvons accepter la politisation de la CENI, qui doit rester un organe impartial et indépendant pour garantir des élections libres et transparen-*

tes. Le glissement des dates électorales et toute tentative de fraude sont des atteintes graves à notre démocratie », a-t-il ajouté

Les jeunes militants, visiblement émus mais déterminés, ont partagé leurs expériences de détention et réaffirmé leur engagement à poursuivre la lutte pour une démocratie véritable en République Démocratique du Congo.

Le chargé de la mobilisation et de la propagande, Yves Mbambila Kadima, l'un des jeunes arrêtés puis relâchés, a rassuré leur président quant à leur volonté de poursuivre le combat à ses côtés. «*Nous sommes plus déterminés que jamais à poursuivre notre lutte pour un avenir meilleur, où chaque vote compte et où les institutions respectent la volonté du peuple* », a-t-il affirmé.

Cette marche et les événements qui ont suivi ont attiré l'attention sur les défis persistants auxquels le processus électoral congolais est confronté. L'Ecidé, sous la direction de Martin Fayulu, continue de se positionner en tant que force majeure de l'opposition, plaçant pour des réformes essentielles afin d'assurer des élections libres et équitables.

La réception des jeunes militants marque un moment de rassemblement et de renforcement de l'engagement collectif pour des élections transparentes et une gouvernance responsable. Elle souligne également la détermination de l'Ecidé à lutter contre toute forme de manipulation électorale et à défendre les valeurs démocratiques en République Démocratique du Congo.

Hausse des réserves de change : comment capitaliser cette opportunité internationale?

La République Démocratique du Congo vient de bénéficier d'une importante manne financière du Fonds monétaire international (FMI). C'est une aubaine pour une économie congolaise qui cherche à se relever du Covid-19. Plus de trois mois d'importations en réserves, c'est la norme que la RDC a finalement atteint après la dernière qui remonte à 1973, à la belle époque du boom de cuivre. Comme l'a recommandé Mme la gouverneure de la Banque centrale du Congo, le plus grand défi est d'assainir la gestion économique et financière du pays pour que cet important apport du FMI ne s'évapore dans des actions laxistes. La RDC a une belle opportunité internationale pour la relance de son économie post-Covid.

ECONEWS

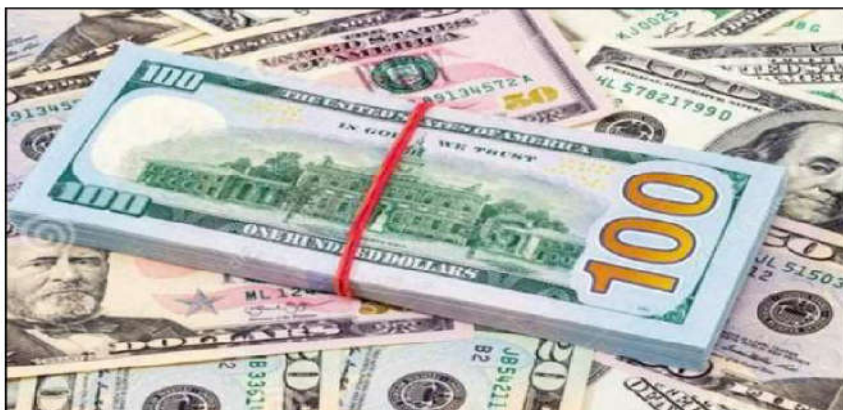
Un éclaircissement s'impose sur les réserves internationales, après le record de 3,3 milliards USD battu par la République Démocratique du Congo (RDC).

En effet, le niveau élevé des réserves internationales se mesure à l'aune du ratio réserves internationales sur les importations des biens et services, non compris les services facteurs. Ce ratio mesure le niveau d'autonomie de réserves, le temps pendant lequel le pays, s'il est dans une situation de crise grave, de guerre généralisée ou de pandémie empêchant le fonctionnement normal de l'économie peut tenir.

Pour ce qui est de la RDC, le niveau élevé d'autonomie en termes de couverture d'importations en mois d'importations supérieur à la norme admise internationalement de trois (3) mois au minimum a été réalisé au cours des années suivantes :

- 1968 : 4,29 mois
- 1969 : 3,59 mois
- 1970 : 4,09 mois
- 1973 : 3,44 mois

Au sens strict, les réserves internationales sont des moyens d'intervention immédiatement utilisables sur le marché des changes. Ils constituent en effet une liquidité par excellence ne nécessitant pas des délais liés par exemple en une conversion préalable. Or, les allocations



Avec des réserves de change de 3,3 milliards USD, la RDC dispose d'un bon matelas de devises pour défendre sa monnaie et améliorer sa position extérieure

DTS en tant que monnaie en compte pour être convertibles et considérés comme liquidité par excellence requièrent l'autorisation préalable du FMI. Ainsi, au sens strict, les réserves internationales de la RDC s'élèvent actuellement à 1,72 milliards USD. Au sens large, elles se chiffrent à 3,3 milliards USD.

Les DTS ont été créés par le FMI en 1969 pour compléter les réserves internationales. À ce jour, un total d'environ 943 milliards USD a été

alloué aux pays membres dont 646,5 milliards USD accordés le 2 août dernier. C'est cette allocation générale qui a permis à tous les pays membres, notamment la RDC, à bénéficier de nouveaux contingents USD.

Pour la RDC, l'allocation, calculée au prorata de l'importance de sa quote-part dans le total, a été de 1,5 milliards USD. Moyennant la recevabilité de la conversion progressive d'une partie de cette allocation en moyen d'interven-

tion immédiate, cette allocation représente une capacité accrue de résilience à des chocs transitoires exogènes.

Dans ce cas, elle représente une source de financement de déficit de la balance des paiements. Elle permet de sorte de renforcer la stabilisation macro-économique à terme, de réduire les attaques spéculatives et de favoriser l'émergence des facteurs déterminants la croissance, notamment les entrées de capitaux à moyen et long terme.



BGFI Bank
Votre partenaire pour l'avenir

Communiqué de presse

BGFIBank Centrafrique : naissance de la 12ème filiale bancaire du Groupe BGFIBank.

Le Groupe bancaire et financier BGFIBank poursuit sa quête perpétuelle de l'Excellence en donnant naissance à sa douzième filiale basée en République centrafricaine.

BGFIBank Centrafrique est née d'un rachat partiel des parts, détenues par l'État centrafricain, de la Commercial Bank Centrafrique (CBCA) dans une logique de dynamisation et de renforcement de la performance de la banque. À travers ce nouvel engagement pour le financement de l'économie locale centrafricaine, le Groupe BGFIBank démontre sa capacité à s'imposer comme un partenaire de choix auprès des États et des opérateurs économiques du continent.

Dans un environnement économique en tension, largement impacté par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid19, le Groupe BGFIBank se démarque à nouveau en s'engageant concrètement pour le développement du continent et le renforcement de ses économies à travers son implantation en Centrafrique.

« La solidité financière du Groupe BGFIBank va ainsi permettre à BGFIBank Centrafrique de devenir la première banque qui accompagnera le financement de l'ensemble des opérateurs économiques pour le développement de la République centrafricaine » a déclaré Henri-Claude OYIMA, Président Directeur Général du Groupe BGFIBank.

À propos du Groupe BGFIBank

Le Groupe BGFIBank est un Groupe Financier International multi-métiers qui allie solidité financière, stratégie de croissance durable et maîtrise des risques, avec l'ambition d'être la banque de référence sur ses marchés en termes de qualité de service. Fidèle à ses valeurs de Travail, d'Intégrité, de Transparence, de Responsabilité et d'Esprit d'Equipe, le Groupe place la qualité de service au cœur de son métier. Il accompagne ses clients particuliers, entreprises et institutionnels dans une relation durable, avec une gamme de produits et services élargie. Le Groupe BGFIBank enrichit sans cesse son offre en s'appuyant notamment sur l'expertise de ses partenaires, s'ouvrant ainsi à de nouveaux domaines. Plus de 2300 collaborateurs présents dans onze pays accompagnent au quotidien une clientèle diversifiée au Bénin, au Cameroun, en Centrafrique, au Congo, en Côte d'Ivoire, en France, au Gabon, en Guinée Equatoriale, à Madagascar, en République Démocratique du Congo, à Sao Tomé-et-Principe et au Sénégal.

Contact presse :

Direction Communication & RSE Groupe

sdia@globalmindconsulting.com

Nous travaillons à vous envoyer les actualités qui peuvent vous



Libreville, Gabon, Le 22.09.2021

Gagner le déficit en énergie électrique

Les opérateurs privés appellent à un réel accompagnement du Gouvernement

C'est le samedi 18 septembre 2021 que la 5^{ème} édition de la Conférence nationale sur l'énergie s'est clôturée à Lubumbashi, chef-lieu de la province du Haut-Katanga, par une série de recommandations, spécialement adressées aussi bien au Gouvernement qu'aux opérateurs miniers.

Pour le Gouvernement, la Conférence a appelé spécialement l'Etat congolais à : « réviser l'Arrêté interministériel n° 019/CAB/MINETAT-RHE/2020 et n° CAB/MIN/FINANCES/2020/104 du 15 août 2020 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité; améliorer les mécanismes administratifs d'octroi d'actes réglementaires dont principalement les autorisations aux opérateurs économiques du secteur; promouvoir la recherche scientifique en renforçant la collaboration entre le Gouvernement et les chercheurs pour l'amélioration de la qualité des données sectorielles; mettre en place les mécanismes de financement de la SNEL pour améliorer son efficacité; procéder à la planification et à l'élaboration des études des projets par l'ANSER; tenir des forums de tous les régulateurs nationaux au niveau régional ou sous régional pour envisager une harmonisation des règles sectorielles; cibler les avantages comparatifs pour saisir les meilleures opportunités pour la RDC; veiller sur la prise en compte des aspects environnementaux lors de la signature des contrats des projets énergétiques... ».

Alors que l'industrie minière connaît un grand déficit en énergie électrique, la Conférence a invité les sociétés minières à : « développer les modèles économiques pour l'achat auprès des opérateurs locaux en vue de booster le secteur privé congolais; exploiter les avancées apportées par le nouveau contrat-type de concession; faire bénéficier des avantages du décret portant exonérations des projets énergétiques en phase de construction.

Présent à l'ouverture de ces travaux, Albert Yuma Mulimbi, président de la FEC (Fédération des entreprises du Congo), parrain de cette

Conférence, a tendu la main aux autorités congolaises pour « co-construire dans l'intérêt bien senti de tous les acteurs des solutions efficaces et réalistes pour répondre aux enjeux du secteur » et enfin, réussir « cette longue marche vers une RDC dotée de son potentiel énergétique (...) après toutes ces années d'atermolements ».

En effet, la loi sur l'électricité de 2014 a donné aux entreprises privées la possibilité de participer à la production, à la distribution et à la vente de l'énergie du pays. Inspirée de cette libéralisation, la Fédération des Entreprises du Congo (FEC) a initié « DRC/NRJ » pour créer une plateforme de partage et d'identifier des nouvelles stratégies de croissance pour le secteur énergétique congolais. Le format de la conférence est conçu pour permettre aux délégués nationaux et internationaux d'échanger et de générer de nouvelles idées sur la manière dont le gouvernement, l'industrie et la finance peuvent travailler ensemble pour fournir une meilleure énergie et, en fin, un meilleur développement, pour tous.

La pandémie mondiale inattendue de Covid-19 a considérablement accru les défis actuels du secteur énergétique congolais et a créé de nombreux nouveaux challenges. Ces chocs économiques provoquent d'une part un ralentissement majeur des investissements et le secteur de l'énergie a été sévèrement touché. Les effets négatifs de la crise pourraient s'étendre bien au-delà de 2021. D'autre part, l'augmentation rapide de la demande d'énergie présente plusieurs défis tels que : l'augmentation des investissements adéquats; coopération régionale; les accords commerciaux transfrontaliers, l'harmonisation de la réglementation et la nécessité de nouvelles solutions énergétiques pour assurer un développement durable.

L'objectif de la conférence était donc de trouver des solutions pour croître les investissements énergétiques en RDC et d'identifier les stratégies post-Covid-19 pour les secteurs privés.

ECONEWS

Albert Yuma : « Le déficit énergétique aura fait perdre à la RDC 19,22 milliards Usd dans le secteur minier, à l'horizon 2025 »

Nous voici ici réunis pour la cinquième édition de cette Conférence nationale sur l'énergie en RDC (DRC NRJ 5) et je tiens à féliciter les organisateurs pour la qualité de l'organisation qui nous est proposée.

Comme vous pourrez le constater à la lecture du programme, cette nouvelle édition ne faillit pas à la réputation de l'événement, tant la qualité et la diversité des panels qui sont une nouvelle fois au rendez-vous, que par les efforts toujours renouvelés pour exposer le potentiel énergétique et industriel du Grand Katanga aux différents acteurs.

Année après année, le besoin d'une telle rencontre se renouvelle. On le constate à l'appétence des acteurs du secteur, publics et je tiens à saluer et remercier la présence nombreuse des autorités politiques ce jour, tout comme celle des acteurs privés, toujours plus nombreux et toujours plus impatients de pouvoir se développer, en proposant une offre énergétique ou en en bénéficiant pour leurs projets.

D'ailleurs si je pouvais me permettre une recommandation, je crois qu'il serait opportun d'associer une troisième catégorie de participants, la Société civile. Pas

celle qui bloque les projets, je vous rassure, mais celle qui représente les préoccupations des citoyens, qui devraient être les premiers bénéficiaires d'une offre stable, régulière, suffisante, accessible en énergie et qui sont donc très directement intéressés à nos échanges. N'oublions jamais que l'énergie, c'est la lumière, c'est la conservation des aliments, c'est la santé, c'est l'emploi, c'est l'éducation, en un mot, c'est le développement.

A la limite, la question qu'on pourrait se poser serait de savoir si cette affluence, cet engouement, cet engagement de la part de l'assistance est le témoignage d'une manifestation de contentement ou de frustration ?

Pour ma part, je crois pouvoir dire, qu'au jour où nous parlons, il s'agit plutôt de frustration. Celle d'acteurs qui n'ont cessé de plaider depuis si longtemps pour permettre le développement du secteur énergétique sans que des résultats concrets soient venus couronner leurs efforts.

Tenez, en 2007, la FEC avait rédigé un Livre Blanc, que nous avons remis au Gouvernement en 2008, sur l'Etat des lieux de l'économie congolaise : problèmes et pis-



Albert Yuma Mulimbi, président de la Fédération des entreprises du Congo

tes de solutions qui plaident déjà pour la libéralisation du secteur de l'énergie.

Plusieurs années plus tard et après avoir participé à de nombreuses rencontres avec les plus hautes autorités de l'état, les ministres sectoriels, les présidents ou commissions compétentes des deux Assemblées, le comité de pilotage pour l'amélioration du climat des affaires, le cadre permanent de concertation économique, les journées économiques et les concertations nationales, en

2014 fut adoptée la Loi relative au secteur de l'électricité et en permettant la libéralisation du secteur que nous n'avions cessé d'appeler de nos vœux.

A l'époque de l'adoption, je disais : « Nous avions proposé, pour remédier au déficit en énergie électrique dans notre pays, la finalisation du processus de la réforme du secteur électricité et eau en vue d'ouvrir le capital des sociétés exploitant actuellement dans ce secteur, aux privés qui ap-

porteraient des capitaux frais nécessaires à leur meilleur fonctionnement. Nous sommes persuadés que l'application de cette loi va résoudre les problèmes du faible taux d'accès de la population à l'énergie électrique situé aujourd'hui à 9% et attirer, à travers des mesures de sécurisation, les investisseurs vers ces secteurs et favoriser une émergence énergétique nationale par le recours à la formule du partenariat public-privé ».

(Suite à la page 7)

Albert Yuma : «Le déficit énergétique aura fait perdre à la RDC 19,22 milliards Usd dans le secteur minier, à l'horizon 2025»

(Suite de la page 6)

Nous aurions pu nous estimer satisfaits, mais malheureusement cette avancée majeure, nous nous en rendons compte assez rapidement, n'a constitué qu'une étape sur notre cheminement.

Deux années plus tard, et après un intense travail de lobbying auprès du Gouvernement, deux décrets essentiels à la mise en œuvre de la Loi furent pris par le Gouvernement avec la création de l'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité – ARE – et l'Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en Milieu Rural et Périurbain, ANSER.

Nous pensions une nouvelle fois être arrivés au bout de la route, ce qui n'était malheureusement pas le cas.

Il nous aura encore fallu attendre quatre années supplémentaires pour que l'ARE et l'ANSER soient opérationnels avec l'installation de leurs dirigeants en août 2020 par le Ministre d'Etat, ministre des ressources hydrauliques et électricité.

J'espère donc désormais que nous y sommes et que le potentiel immense de notre pays, tant au niveau de ses besoins, qu'au niveau de son offre puisse être enfin libéré pour le bien de tous. Pourtant, et je me fais le porte-parole de tous les entrepreneurs qui cherchent à se développer dans le secteur, il semble que rien ne se passe malgré la finalisation du cadre législatif et réglementaire. Des exemples m'ont été rapportés, de situations dommageables pour le pays d'autorisations non délivrées alors que tout semble place pour lancer des projets utiles à notre économie.

Je vous le demande, mettez tout en œuvre, pour qu'une initiative salutaire pour le pays lancée en 2014 par le Parlement, indispensable à son développement, attendue par tous, ne soit pas inexorablement bloquée par des comportements inappropriés. Car le manque à gagner est immense pour le pays.

Lors de la troisième édition de la conférence sur l'énergie en 2019, il avait été démontré que le déficit énergétique aura fait perdre à la RDC entre 2014 et 2025 19,22 milliards de dollars à l'horizon 2025 rien que dans le secteur minier, en développement de nouveaux projets, en renforcement de projets existants, mais aussi en perte de valeur pour le pays.

Je voudrais donner un

exemple qui d'ailleurs n'avait probablement pas été pris en compte à l'époque, KAMOA. Vous aurez sans doute noté que l'entreprise a obtenu un moratoire de 10 années pour exporter ses concentrés hors de RDC où sont localisés les acheteurs, qui les traiteront localement. Une des raisons avancées, est le manque d'Énergie pour développer une fonderie locale suffisamment importante pour pouvoir traiter tous ces concentrés.

L'Etat et la Nation tout entière perdent au moins trois fois d'une telle situation. Une première avec la valeur commerciale des exportations qui est inférieure à celle des produits finis et qui entraîne des revenus moins importants pour l'Etat, mais suffisamment intéressants pour les partenaires qui transportent ces concentrés et les traitent dans leur pays. Une seconde avec la perte du processus de transformation locale qui crée de l'emploi et de l'activité économique et une troisième avec l'énergie qui pourrait être produite localement et qui n'est pas vendue. Il y en aurait probablement une quatrième qui est l'impossibilité de transformer localement les métaux produits finis, en produits à valeur ajoutée, mais c'est plus un gain potentiel qu'un gain direct.

De la même manière dans KICO – dont GECAMINES est l'actionnaire – nous cherchons avec notre partenaire depuis 2018 à développer une production de métaux locaux, notamment le zinc, mais l'argument du manque d'énergie nous est toujours opposé.

Et évidemment, il n'y a pas que les mines, il y a aussi l'industrie, l'agro-industrie et tous les secteurs économiques, dont l'énergie est un facteur de production essentiel.

A cette cinquième édition de la «DRC NRJ 5», il sera cette fois-ci question de démontrer qu'au-delà du déficit énergétique qui caractérise le secteur et qui obère son développement, il faut y ajouter le problème de qualité de fourniture de l'énergie, et son corollaire financier.

En effet, nos opérateurs subissent non seulement le manque d'énergie, mais aussi, quand ils en bénéficient, cette énergie peut être de mauvaise qualité dans le réseau sud notamment, due aux actes de vandalisme commis sur les lignes par les inciviques et le manque d'application de la maintenance préventive

dans le réseau.

Les sociétés minières subissent cela de plein fouet avec des arrêts intempestifs de leur production et les surcoûts attachés. Mais il faut également penser aux populations qui sont en général les dernières desservies sur les lignes. Comment peut-on tolérer qu'au manque d'électricité récurrent, on leur fasse en plus subir des coupures régulières qui les empêchent de vivre paisiblement et cela en raison soit de l'incivisme de certains, soit de l'incurie d'autres, deux problèmes qui devraient pouvoir être réglés.

Notre objectif cette année – au cours de cette nouvelle édition – sera donc de témoigner tant auprès des décideurs que des investisseurs, de l'urgence d'agir le plutôt possible et dans le développement des nouvelles capacités, et dans la fiabilisation de la qualité de fourniture de l'électricité.

Cette analyse est basée sur les indisponibilités d'énergie dans le secteur minier durant les trois derniers mois, juin, juillet et août 2021, qui ont été caractérisés par une altération de l'offre énergétique moyennes inférieure de 25% par mois, soit dans le secteur 180 heures de coupure sur 720 heures du mois. Avec un besoin de 1.300 MW correspondant à 748.000 MWh par mois, les indisponibilités par mois ont représenté 185.000 MWh de manque, soit 325 MW non disponibles. Sachant que un (1) MW génère 4,7 millions de dollars par an, si la tendance actuelle demeurerait la même pendant une année, la RDC perdrait 1,5 milliards de dollars par an, dans une analyse purement statique par ailleurs. C'est donc un manque à gagner, une perte, à laquelle la République, vous en conviendrez tous, devrait échapper.

Quels sont les axes sur lesquels nous attirons votre attention ? Quels sont ceux qui brident la capacité d'investissement dans le secteur et sur lesquels nous souhaiterions que vous puissiez prendre des actes de nature à libéraliser le secteur pour qu'enfin, nous ayons une offre énergétique en rapport avec notre pays continent.

PREMIER AXE DE PROGRÈS LA FISCALITÉ.

Nous ne comprenons pas la hauteur des taux des droits, taxes et redevances à percevoir qui ont été fixés par l'Arrêté interministériel n°019/CAB/MINETAT-RHE/2020 et n°CAB/MIN/FINANCES/2020/

104 du 15 août 2020 à l'initiative du ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité.

Il s'agit d'une industrie naissante. Nous connaissons tous les difficultés budgétaires de l'Etat, mais il ne faut pas briser la dynamique à l'œuvre dans une phase de ramp-up. Prenez le code minier de 2002 – heureusement rectifié en 2018 sur lequel il y avait beaucoup à dire – mais sa réussite principale aura été de permettre le développement de l'industrie grâce à une fiscalité attractive. Il est désormais temps que ces investissements profitent à tous, ce qui n'a pas été le cas excepté pour les investisseurs, et c'est l'objet du code révisé de 2018.

Si les opérateurs qui rentrent dans ce nouveau marché – qui n'est pas encore mûre il faut le rappeler – se voient appliquer une fiscalité de marché mûre, il est fort à craindre qu'ils ne soient découragés. Je rappelle que si la demande est connue pour l'industrie minière, la solvabilité de toute une classe de consommateurs n'est pas encore avérée et le modèle est à développer. Il est donc à craindre que cette fiscalité dissuasive ne permette pas l'émergence d'une offre élargie à tous les consommateurs.

Nous souhaiterions donc engager des discussions pour adapter cette fiscalité à la situation du marché pendant sa phase de démarrage et la réévaluer ensuite.

Autre motif d'incompréhension, la nécessaire publicité et les mécanismes de publicité d'appels d'offres imposés aux investisseurs. Ces mécanismes sont également des freins au développement de projets intégrés. Encore une fois, il ne s'agit pas d'un marché mûre et les investisseurs souhaitent pouvoir proposer des solutions qu'ils maîtrisent.

Ne mettons pas la charue avant les bœufs sur ces questions, nous pourrions toujours faire une évaluation dans quelques années du système, mais la priorité c'est la fourniture d'énergie qui est principalement renouvelable. Nous ne sommes pas dans le secteur minier où ce qui est extrait, est non renouvelable. Nous avons ici, notamment pour l'hydroélectricité, le choix de faire évoluer nos politiques sans que le passé ne soit irréversible. Il serait donc nécessaire de réfléchir à des processus plus adaptés au développement de cette industrie.

Par ailleurs, nous souhaiterions également des améliorations dans les secteurs suivants :

- Une amélioration du fonctionnement de l'Autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARE) et de l'Agence nationale des services énergétiques dans les milieux rural et périurbain (ANSER) grâce notamment à une meilleure représentation de leurs représentations dans les provinces à fort développement des projets énergétiques. Cela permettrait sans aucun doute un meilleur suivi et un meilleur traitement des dossiers.

- Une accélération dans la délivrance des documents administratifs et des autorisations aux opérateurs économiques, car il est difficilement concevable que des investisseurs qui viennent prendre des risques souffrent de temps de traitement de leur dossier sans commune mesure avec le temps nécessaire à la décision administrative.

- Nous militons pour l'adoption d'une grille tarifaire concertée avec les opérateurs du secteur ;

- Nous souhaiterions une meilleure coopération d'affaires entre les sociétés locales œuvrant dans le secteur de l'énergie et les sociétés minières établies en RDC pour conclure des contrats d'achat d'électricité ;

S'agissant enfin de la sécurité, nous demandons aux autorités compétentes de prendre les mesures qui s'imposent pour remédier à cette situation inacceptable où le peu d'énergie dont les opérateurs disposent est vandalisé et soustrait à la production, ce qui impacte tout le monde négativement, sans exception.

Je vous souhaite d'excellents travaux. Je vous souhaite et vous recommande de valoriser au mieux le temps de présence parmi nous de si nombreuses autorités ministérielles et leurs conseillers, que je remercie à nouveau de nous avoir fait l'honneur de leur venue, pour coconstruire dans l'intérêt bien senti de tous les acteurs des solutions efficaces et réalistes pour répondre aux enjeux du secteur et qu'enfin, cette longue marche vers une RDC dotée de son potentiel énergétique, puisse enfin passer après toutes ces années d'atermoiements en mode opérationnel.

LUBUMBASHI, LE 17 SEPTEMBRE

2021

ALBERT YUMA MULIMBI
PRÉSIDENT DE LA FEC



Conférence Nationale sur l'Énergie
5ème Edition
16 - 18 septembre 2021, Lubumbashi



Résolutions RDC NRJ 5 2021

Excellence Madame le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Environnement et Développement Durable ;
Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Entrepreneuriat et PME ;
Excellence Monsieur le Ministre de l'Industrie ;
Excellence Monsieur le Ministre des Ressources Hydrauliques et Electricité ;
Distingués invités en vos titres et qualités respectifs ;
Mesdames, Messieurs ;

En matière de conférence, il est des usages sacrés par la pratique qui admettent qu'à la fin de la conférence, aussi bien les mots de remerciements que des résolutions soient lus. Je dois la vérité de vous avouer que la 5ème édition de la Conférence nationale sur l'énergie qui arrive aujourd'hui à sa fin aura été bonne. Ainsi donc, au nom de la FEC et du comité d'organisation, cette 5ème édition ne va pas déroger à la pratique.

I. REMERCIEMENTS

Au nom du comité d'organisation de la 5ème édition de la conférence nationale sur l'énergie, nous adressons nos vifs remerciements aux entreprises et institutions suivantes dont l'appui financier, à travers les publicités qu'elles ont souscrites, ou leur don nous a été précieux pour le bon déroulement de la conférence.

Il s'agit de :

- | | | | |
|--------------------------------|-------------------------|-----------------------------|---------------------|
| • KIPAY | • STL | • CONGO ENERGY | • BRASIMBA |
| • MULYKAP | • NORINCO INTERNATIONAL | • ECO ENERGIE | • PANACO |
| • GECAMINES | • JTPCC | • BGF BANK | • COPPERBELT ENERGY |
| • SNEL | • ANAPI | • EKMM | • HYPER PSARO |
| • TRADE SERVICES | • FPI | • GFA SOLAR | • ADFOS |
| • ECOBANK | • TFM | • TRUST MERCHANT BANK (TMB) | • AIRTEL |
| • MINING ENERGY SERVICES (MES) | • TRADE POWER | • URA | • GROUPE AMKA |
| • KAMOA | • TEMBO POWER | • SONAS | • ORANGE |
| | • KNIGHT PIESOLD | | |

a. Motion à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Felix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO

Au nom de la FEC, le comité d'organisation ainsi que tous les participants vous adressent leurs sincères remerciements pour avoir permis la tenue de cette 5ème édition de la conférence nationale sur l'énergie en date du 17 au 18 septembre 2021 à Luumbashi.

b. Motion de remerciements aux participants

Au nom de la FEC, le comité d'organisation de la 5ème édition de la conférence nationale sur l'énergie remercie leurs Excellences ainsi que tous les participants pour leur contribution aux travaux de la conférence.

I. RESOLUTIONS

1. Pour le Gouvernement :

- Réviser l'Arrêté interministériel n° 019/CAB/MINETAT-RHE/2020 et n° CAB/MIN/FINANCES/2020/104 du 15 août 2020 portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité ; Améliorer les mécanismes administratifs d'octroi d'actes réglementaires dont principalement les autorisations aux opérateurs économiques du secteur ;
- Promouvoir la recherche scientifique en renforçant la collaboration entre le Gouvernement et les chercheurs pour l'amélioration de la qualité des données sectorielles ;
- Renforcer les mesures sécuritaires pour limiter les actes de vandalisme et vol des équipements électriques ;
- Mettre en place les mécanismes de financement de la SNLL pour améliorer son efficacité ;
- Procéder à la planification et à l'élaboration des études des projets par l'ANSER ;
- Tenir des forums de tous les régulateurs nationaux au niveau régional ou sous régional pour envisager une harmonisation des règles sectorielles ;
- Cibler les avantages comparatifs pour saisir les meilleures opportunités pour la RDC ;
- Réfléchir sur l'idée de marché commun dans le domaine de vente de l'énergie ;
- Réfléchir sur plusieurs axes de coopération dont notamment les contrats de production pour l'exportation, des accords transfrontaliers ;
- Diversifier les sources d'énergie en vue de faciliter aussi la gestion et la réalisation des objectifs du développement durable ;
- Passer à l'action pour conserver la biodiversité du pays ;
- Veiller sur la prise en compte des aspects environnementaux lors de la signature des contrats des projets énergétiques ;
- Veiller non seulement à l'augmentation de la production mais également à la distribution équitable.

2. Pour les sociétés minières

- Développer les modèles économiques pour l'achat auprès des opérateurs locaux en vue de booster le secteur privé congolais ;
- Exploiter les avancées apportées par le nouveau contrat-type de concession ;
- Faire bénéficier des avantages du décret portant exonérations des projets énergétiques en phase de construction.

3. Au comité organisateur

- Organiser la 6ème édition de la conférence dans une région à fort besoin énergétique ;
- Mettre en place un mécanisme pour la participation des chercheurs à la 6ème édition afin qu'ils apportent leurs contributions dans la recherche des solutions au déficit énergétique.

De m'avoir suivi, je vous remercie



DRC NRJ Team



Afrique : le FMI à la rescousse du tarissement des liquidités

Le Fonds monétaire international (FMI) a enclenché le plus grand plan de création de monnaie de son histoire. Celle-ci se révèle cruciale pour les réserves monétaires du continent. Sur les 650 milliards USD de DTS alloués fin août par le FMI, seuls 34 milliards furent distribués à l'Afrique.

ECONEWS AVEC LE POINT AFRIQUE

Les DTS (Droits de tirage spéciaux) viennent alimenter les réserves en devises des pays africains, alors que nombre d'entre eux ont été contraints de puiser dans celles-ci afin de combler le manque de financements en 2020. Cette perte de plus de 50 milliards USD à l'échelle du continent a été particulièrement marquée en Afrique du Nord, où elle équivaut à 16 % des réserves de 2019.

Les économies dépendantes du tourisme (-16 % en Égypte, -9 % au Cap-Vert) et certains pays pétroliers (-31 % en Libye, -23 % en Algérie, -17 % en Angola) ont enregistré des baisses significatives, alors même que ces derniers abordaient la crise avec des réserves déjà affectées par le retournement des cours de 2014.

Cette allocation offre ainsi un soutien essentiel aux pays dont les liquidités externes sont les plus fragiles. En Zambie, en situation de défaut de paiement depuis novembre 2020, le montant alloué (1,3 milliard USD) a permis de doubler les réserves.

À l'inverse, de moindres factures d'importations et les financements de la communauté internationale ont renforcé significativement la liquidité externe d'une dizaine de pays (+23 % au Rwanda, +37 % au Maroc, +46 % aux Comores). Mais même pour ces pays, les DTS offrent un élément de confort bienvenu alors que la crise de Covid-19 se poursuit. Et ce d'autant plus que cette hausse des réserves

de change apparaît en trompe-l'œil puisqu'elle est financée par des emprunts et est donc génératrice d'endettement additionnel et/ou associée à une chute temporaire de la demande intérieure.

Cependant, la reconstitution des réserves ne signifie pas pour autant que celles-ci sont suffisantes. L'adéquation du niveau des réserves en devises d'un pays s'apprécie à l'aune de son exposition aux chocs externes et de sa capacité d'absorption.

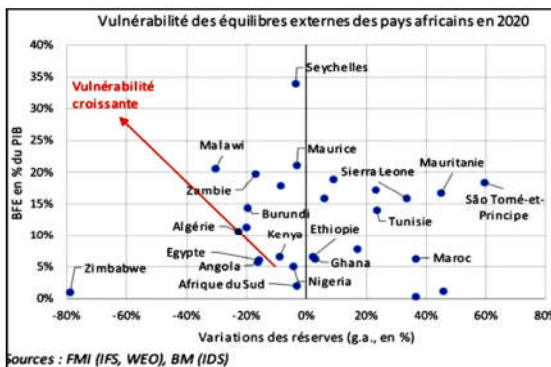
L'AMORTISSEMENT DE LA DETTE EN DEVISES : UN ENJEU À VENIR

La vulnérabilité externe dépend en premier lieu de l'ampleur du besoin de financement externe (BFE), qui résulte majoritairement des déséquilibres dans les échanges, dits courants de biens, de services et de capitaux de chaque pays avec le reste du monde.

À court terme, la pandémie n'affecte pas significativement le BFE du continent, qui devrait représenter près de 7 % du PIB africain en moyenne par an entre 2020 et 2022 (en mettant de côté les flux de remboursement de dettes de court terme).

En 2020, la chute des importations associée au ralentissement de l'activité économique et à la fermeture des frontières a compensé la volatilité des cours des matières premières et l'effondrement des recettes touristiques.

En revanche, les BFE africains devraient augmenter à moyen terme, portés par le remboursement du principal d'une dette externe crois-



sante. L'ampleur du BFE constitue déjà une source de vulnérabilité pour la Tunisie (17 % du PIB en 2021 et projeté à 14 % du PIB en moyenne entre 2022 et 2025), les pays insulaires touristiques – privés de leur entrée de devises la plus importante – et les pays producteurs de matières premières, qui restent vulnérables aux retournements des cours.

LES RÉSERVES EN DEVISES MOBILISÉES POUR PALLIER LA CHUTE DES FINANCEMENTS PRIVÉS

Plus le BFE est élevé, plus les financements doivent être abondants pour le couvrir, et, de préférence, stables et de long terme. Tout repli de ces derniers expose alors le pays à une contraction de la disponibilité des devises. Or, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) à destination de l'Afrique se sont contractés de 16 % en 2020 (-35 % en Égypte et -39 % en Afrique du Sud). La baisse du nombre de nouveaux grands projets d'infrastructures (-74 %) est de mauvais augure pour les flux d'IDE dans les prochaines années.

En parallèle, les émergents africains (Égypte, Nigeria, Angola) n'ont pas été épargnés par la vague des sorties des capitaux les plus volatils.

Enfin, les conditions de financement sur les marchés obligataires internationaux sont demeurées prohibitives pendant de longs mois, de sorte que les émissions souveraines de l'Afrique subsaharienne ont chuté de 70 % en 2020.

Si l'assouplissement des conditions financières a permis des retours sur les marchés en 2021, cette option reste coûteuse. Les pays africains ont aussi pu compter sur le soutien des bailleurs multilatéraux ou bilatéraux pour combler une partie du manque (gap) de financement, limitant ainsi la sollicitation de leurs réserves de change.

LE RÉGIME DE CHANGE : UN FACTEUR DÉTERMINANT FACE AUX CHOCS

À niveau de réserves identique, la capacité d'absorption du choc est moins forte pour un pays à régime de change fixe par rapport à un pays en régime de change flottant. Ainsi, pour les pays en régime de change flottant, la dépréciation de la monnaie (-33 % pour le kwacha zambien, -27 % pour le kwanza angolais, -16 % pour le birrériethiopien, etc.) a permis de préserver partiellement les réserves de ces pays.

L'adéquation des réserves de change se mesure au regard des importations du

pays (le seuil de trois mois de couverture est souvent retenu), de la dette de court terme (couverture totale) et de la masse monétaire (20 %). Selon ces critères, l'allocation des DTS a une incidence limitée.

L'impact le plus significatif concerne la Zambie, à qui elle permet de restaurer la liquidité, et, dans une moindre mesure, la Sierra Leone et le Malawi. Elle soutient également la liquidité des pays de l'UEMOA, mais demeure insuffisante pour restaurer l'adéquation des réserves des pays de la CEMAC.

LA QUESTION DE LA LIQUIDITÉ EN DEVISES RESTERA PRÉGNANTE

Les incertitudes planant sur le dynamisme du retour des capitaux en Afrique, couplées à des besoins en hausse – notamment pour honorer le service de la dette externe des pays les plus vulnérables –, font apparaître un gap de financement estimé par le FMI à 345 milliards USD entre 2020 et 2023 pour le continent.

Dans ce contexte, la question de la liquidité en devises restera prégnante dans les années à venir. La contraction des réserves devrait se poursuivre, à un rythme moindre, en Afrique du Nord tandis qu'elle tendrait plutôt à stagner en Afrique subsaharienne.

Au regard des enjeux de liquidité de l'Afrique, l'insuffisance de cette nouvelle allocation de DTS devrait susciter un élan de solidarité internationale parmi les pays à revenu élevé, qui ont bénéficié de 440 milliards USD d'allocation. Ces pays ont en effet la possibilité de procéder à une réallocation volontaire et ainsi alimenter un «Fonds pour la durabilité et la résilience» dont pourraient bénéficier 38 pays d'Afrique sub-saharienne.

RDC : INNOVERT va transformer les déchets plastiques du lac Kivu et de la rivière Ruzizi en pavés

ECONEWS AVEC AFRIK21

Face à la concentration de déchets dans le lac Kivu et la rivière Ruzizi, dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, la société INNOVERT se lance dans la transformation des plastiques en pavés. Objectifs : valoriser la matière plastique pour rentabiliser la dépollution et économiser des ressources.

Engagée dans la recherche de solutions innovantes pour un développement durable depuis 2019, l'entreprise INNOVERT se

lance désormais dans la transformation de déchets plastiques en pavés. Des déchets qui, selon les responsables de l'entreprise congolaise, représentent un véritable frein à l'économie, mais également à l'épanouissement des populations.

Dans un premier temps, ce sont les déchets présents dans le lac Kivu et dans la rivière Ruzizi qui seront utilisés. Pour la simple raison que ces ordures agglomérées représentent un danger pour la centrale hydroélectrique du Ruzizi, mais

également pour l'écosystème aquatique. Pour y parvenir, INNOVERT s'appuie sur l'Autorité du bassin du lac Kivu et de la rivière Ruzizi (Abakir) et la GIZ (Agence allemande de coopération internationale), qui opère localement. Objectif, sauvegarder l'environnement, créer des emplois pour les populations et favoriser le développement économique local.

Selon Cécile Balegamire, directrice de INNOVERT, les pavés en plastique recyclé sont plus

durables et plus faciles à entretenir. Citée par le blogue deboutrdc.net, elle voit les déchets plastiques, qui polluent l'environnement, comme une mine d'or que son entreprise pourra valoriser en produisant des pavés en plastique, des pots de fleurs et des objets d'art qui pourront embellir les villes. Quant à la collecte des déchets, Innovert compte sur l'implication des populations en proposant aux jeunes chômeurs et aux femmes plus âgées livrées à la mendicité de leur racheter

les bouteilles et sachets plastiques qu'ils auront ramassés.

À ce jour, le lac Kivu et la rivière Ruzizi apparaissent aux yeux de la population comme une véritable décharge publique. L'entreprise prévoit d'utiliser ces ordures pour dynamiser l'économie de cette région de la République démocratique du Congo et lui redonner son éclat d'antan. À l'image d'autres initiatives de recyclage des déchets plastiques, qui se développent un peu partout en Afrique, et dont AFRIK 21 rend compte régulièrement.

Crise des sous-marins : vers l'apaisement entre Paris et Washington

Entre la France et les Etats-Unis, l'heure est à l'apaisement après la crise des sous-marins né d'une volte-face de l'Australie. Les chefs d'Etat se sont donné rendez-vous en octobre prochain à Rome (Italie), en marge du sommet de G20, pour approfondir leurs discussions. Mais, en France, l'opposition estime qu'Emmanuel Macron a été trop tendre envers Washington.

ECONEWS

Le président français et son homologue américain se sont téléphoné, mercredi après-midi. A l'issue de cette entrevue, la Maison-Blanche et l'Élysée ont publié un communiqué conjoint, dans lequel la France explique que l'ambassadeur aux États-Unis serait de retour dès la semaine prochaine à Washington.

Selon un communiqué commun de l'Élysée et de la Maison-Blanche, à l'issue d'un entretien sur la crise des sous-marins australiens, Emmanuel Macron et Joe Biden ont convenu de procéder « *consultations approfondies* » pour garantir la « *confiance* » entre les deux pays. « *Des consultations ouvertes entre alliés sur les questions d'intérêt stratégique pour la France et les partenaires européens auraient permis d'éviter cette situation. Le Président Biden a fait part de son engagement durable à ce sujet* », indique le communiqué.

En conséquence, les deux chefs d'État américain et français, qui se rencontreront « *en Europe à la fin du*

mois d'octobre », ont « *décidé de lancer un processus de consultations approfondies visant à mettre en place les conditions garantissant la confiance et à proposer des mesures concrètes pour atteindre des objectifs communs* ».

Dans ce contexte d'apaisement, l'ambassadeur français aux États-Unis, Philippe Etienne, va retourner à Washington « *la semaine prochaine* », a décidé Emmanuel Macron. Paris avait annoncé vendredi le rappel des ambassadeurs aux États-Unis et en Australie, une décision sans précédent vis-à-vis de deux alliés historiques, après le torpillage d'un mégacontrat de sous-marins français à Canberra.

Joe Biden a, par ailleurs, affirmé qu'il était « *nécessaire que la défense européenne soit plus forte et plus performante* » pour contribuer à la sécurité transatlantique et compléter « *le rôle de l'Otan* ». Les États-Unis « *réaffirment que l'engagement de la France et de l'Union européenne dans la région indopacifique revêt une importance stratégique* »,



Joe Biden et Emmanuel Macron se sont donné rendez-vous en octobre prochain en Italie pour continuer les discussions.

ajoute le communiqué publié six jours après le déclenchement de la crise diplomatique la plus grave entre les États-Unis et la France depuis le « *non* » français à la guerre d'Irak en 2003.

VIVES CRITIQUES CONTRE MACRON

Une France « *inerte* », un président « *paillasson* » : plusieurs responsables politiques ont jugé jeudi la réponse d'Emmanuel Macron à Joe Biden insuffisante voire inexistante au lendemain d'un entretien entre les deux dirigeants en pleine crise diplomatique des sous-marins.

La veille, le chef des In-

soumis et candidat à la présidentielle Jean-Luc Mélenchon avait dénoncé une « *capitulation* ». La dirigeante du RN Marine Le Pen, également candidate, avait ironisé sur la défense de la « *fierté* » de la France par Emmanuel Macron.

« *La France ne peut pas être un petit garçon sur le porte-bagage des États-Unis qu'on jette dans le fossé quand on n'a pas besoin d'elle* », a réagi jeudi sur Franceinfo le candidat à la présidentielle et ex-ministre socialiste Arnaud Montebourg. « *On ne peut pas rester inerte et il faut faire payer aux Américains le prix politique de cette trahison* », a-t-il souhaité : « *il*

n'y a pas d'actes, il y a aujourd'hui un silence et une complicité », a-t-il accusé, appelant désormais à « *placer sur la table comme un débat national* » la question de la présence de la France dans le commandement intégré de l'Otan.

Pour le secrétaire national du PCF Fabien Roussel, Emmanuel Macron « *fait preuve d'une extrême naïveté et il fait le choix que la France reste un pays aligné derrière les États-Unis* », a-t-il déploré sur Public Sénat, en l'exhortant à s'exprimer publiquement sur cette affaire.

À droite, le patron des députés LR Damien Abad considère l'échange entre les deux présidents comme « *une conversation utile et nécessaire mais qui ne peut pas être suffisante* ». « *Ce qu'il nous faut maintenant, ce sont des actes concrets pour montrer que les États-Unis considèrent la France au rang qu'elle mérite* », a-t-il estimé sur RFI.

Le souverainiste Nicolas Dupont-Aignan, président de Debout la France, a déploré qu'« *après l'humiliation et la déroute, Emmanuel Macron (soit) déjà dans la +réconciliation+* ». « *Dirigeant paillasson qui préfère son alignement sur des intérêts étrangers que de défendre sa Nation* », a-t-il jugé sur Twitter.

L'Algérie ferme son espace aérien au Maroc

ECONEWS AVEC AFP

Alors que les deux pays n'entretiennent plus de relations diplomatiques depuis le 24 août dernier, l'Algérie durcit le ton.

Jusqu'où va se poursuivre la crise entre Alger et Rabat ? La question se pose alors que l'Algérie a décidé la fermeture « *immédiate* » de son espace aérien à tous les avions civils et militaires marocains ainsi qu'aux appareils immatriculés au Maroc, a annoncé la présidence. Cette décision est entrée en vigueur mercredi 22 septembre, d'après le texte.

Cette décision prise – lors d'une réunion du Haut Conseil de sécurité (HCS), présidée par le chef de l'État Abdelmadjid Tebboune, également ministre de la Défense, et consacrée à l'examen « *des développements aux frontières avec le Royaume du Maroc* » – survient un mois après l'annonce le 24 août par l'Algérie de la rupture de ses re-

lations diplomatiques avec le Maroc, après des mois de tensions exacerbées entre ces deux pays rivaux du Maghreb.

La fermeture a été décidée « *au regard de la poursuite des provocations et pratiques hostiles du côté marocain* », sur lesquelles la présidence n'a apporté aucune précision.

Les frontières aériennes de l'Algérie, fermées depuis le 17 mars 2020 en raison de l'épidémie de Covid-19, n'ont rouvert que partiellement le 1^{er} juin vers sept pays dont le Maroc ne faisait pas partie. Selon une source proche de la compagnie nationale Air Algérie, il n'y a plus de vols commerciaux directs entre l'Algérie et le Maroc depuis cette date. « *Les vols entre les deux pays n'ont pas repris et les Algériens se rendant au Maroc transitent par Tunis* ».

La décision d'Alger affectera surtout dans l'immédiat les appareils marocains dont les trajets survolent le territoire algérien.

« DES PRATIQUES HOSTILES »

Après l'annonce de la rupture des relations, le ministre algérien des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a reproché à Rabat de « *n'avoir jamais cessé de mener des actions hostiles à l'encontre de l'Algérie* ». « *Les services de sécurité et de la propagande marocains mènent une guerre ignoble contre l'Algérie, son peuple et ses dirigeants* », a-t-il accusé, sans plus de précisions.

Traditionnellement difficiles, les relations entre l'Algérie et son voisin de l'ouest se sont dégradées en raison surtout de l'épineux dossier du Sahara occidental, un vaste territoire désertique dont près de 80 % est sous contrôle du Maroc.

Et la normalisation des relations diplomatiques entre le Maroc et Israël – en contrepartie d'une reconnaissance américaine de la « *souveraineté* » marocaine sur le Sahara occidental – a encore avivé les tensions avec l'Algérie, soutien de la cause palestinienne, qui a dénoncé des

« *manœuvres étrangères* » visant à la déstabiliser. Alger a accusé en outre le Maroc et Israël de soutenir le MAK (Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie), une organisation indépendantiste, ainsi que l'organisation islamiste conservatrice Rachad, deux mouvements classés comme « *terroristes* » par l'Algérie et qui sont basés à l'étranger.

BRAS DE FER

La question du Sahara occidental, ex-colonie espagnole, considérée comme un « *territoire non autonome* » par l'ONU en l'absence d'un règlement définitif, oppose depuis des décennies le Maroc aux indépendantistes du Front Polisario, soutenus par l'Algérie.

Rabat propose un plan d'autonomie sous sa souveraineté alors que le Polisario réclame un référendum d'autodétermination sous l'égide de l'ONU.

La rupture des relations était une décision que l'Algérie devait prendre afin d'envoyer le « *message approprié* » au

Maroc après « *des actes hostiles à la souveraineté et à l'unité de l'Algérie* », a dit mardi le ministre Lamamra sur la chaîne CNN International. Cette décision était « *une manière civilisée de mettre un terme à une situation qui ne pouvait durer davantage sans causer de dommages et qui risquait de mener les deux pays vers une voie non souhaitable* », a-t-il dit. Il s'agissait d'une situation « *anormale qui devait cesser de toute façon* ».

Dans un geste d'apaisement, le roi du Maroc Mohammed VI a adressé samedi un message de « *condoléances et de compassion* » au président Tebboune à la suite du décès à l'âge de 84 ans de l'ex-chef d'État algérien Abdelaziz Bouteflika, ainsi qu'à la famille du défunt.

Ce n'est pas la première fois que les deux pays rompent leurs liens diplomatiques. La première fois c'était le 7 mars 1976, à l'initiative de Rabat, après qu'Alger a reconnu la République arabe sahraouie démocratique (RASD), autoproclamée par le Front Polisario.

Tournoi TIFOCO : des preuves qui accablent la Fécofa et dédouanent le ministre des Sports

Un adage populaire veut que «qui se sent morveux se mouche». Craignant la fougue des inspecteurs des finances qui ne vont plus tarder à se pencher sur le dossier, le Comité de gestion de la Fécofa (Fédération congolaise du football association) cherche à se dédouaner dans une affaire où sa responsabilité est engagée à tout point de vue. Que s'est-il réellement passé dans le tournoi TIFOCO (Tournoi international de football de la RD Congo) que s'est proposé d'organiser la Fécofa ? Y a-t-il eu un soubassement dans les fonds déjà décaissés pour financer ce tournoi ? Pourquoi la Fécofa, qui dit ne se reprocher de rien, s'agite-t-elle ? Econews a tenté de reconstituer le puzzle autour de cette affaire. Décryptage.

tie des fonds du Trésor public déjà affectés à ce projet, c'est mal connaître comment fonctionne la chaîne de la dépense publique.

LA PEUR DE L'IGF

Animés de mauvaise foi et de la haine viscérale gratuite, juste par le besoin de saper les œuvres de l'actuel ministre des Sports, Serge Nkonde, la toile s'est enflammée, le jeudi 23 septembre 2021, relayant des contrevérités sur une prétendue tentative de détournement de deniers publics.

Dans la recherche d'un bouc-émissaire, on a évoqué la sortie sur le compte général du Trésor des sommes de 350.000 USD et de 480.000 euros, soit un total de 913.738 USD, logées dans le compte de la Fécofa, sans que celle-ci

n'en est exprimée le besoin. C'est à croire que le Trésor public peut affecter des fonds publics à un bénéficiaire sans que celui-ci n'en soit demandeur. Voilà une histoire à faire dormir débout.

Après recouplement des faits, l'on se rend bien compte que les instances dirigeantes cherchent juste à se défendre en se cachant derrière le ministre des Sports, faisant croire que celui-ci a actionné la chaîne de la dépense sans impliquer au préalable la Fécofa.

QU'EN EST-IL AU JUSTE ?

En réalité, tout est parti du tournoi TIFOCO que s'est proposée d'organiser la Fécofa, sur des fonds publics. Gestionnaire du secteur, le ministre Serge Nkonde, qui a cru

en la bonne foi de la Fécofa, a porté l'affaire devant le Gouvernement pour obtenir son implication.

Pour le ministre des Sports, ce rendez-vous sportif offrirait une double opportunité, dans la mesure où il devrait d'un côté, permettre à la RDC de préparer les éliminatoires de la Coupe du monde compte tenu du nombre de sélections invitées, et de l'autre, faciliter le premier contact entre le nouveau coach et les joueurs locaux.

Le ministre Serge Nkonde a également adhéré à ce projet, convaincu que ce tournoi donnerait l'occasion de tester le nouveau gazon synthétique du stade des Martyrs relooké avec l'objectif d'en assurer la publicité et espérer obtenir l'homologation de la CAF. C'est à ce titre qu'il a présenté et défendu le dossier à la haute hiérarchie qui l'a avalisé.

Le ministre des Sports a établi les états de somme y relatif, également chiffrés à 350.000 USD, pas plus, représentant la contribution du Gouvernement. C'est comme ça que les fonds ont été virés dans le compte de la Fécofa.

Organe technique et organisateur du tournoi, la Fécofa a produit tous les documents nécessaires, incluant des invitations aux fédérations sœurs, notamment celles du Niger, du Ghana, de la Côte d'Ivoire et du Congo/Brazzaville.

Question : Comment détournerait-on de l'argent logé dans un compte qui n'est pas le sien sans signatures autorisées ?

Aussi drôle que celui puisse paraître, l'on se demande, comment sans document, le ministère des Sports et Loisirs peut faire parvenir à la Fécofa de telles sommes, sans que cette dernière ne fasse au préalable les prévisions ?

Surpris de voir l'IGF (Inspection générale des finances) débarquer à ses portes pour exiger des justifications des fonds du Trésor, le président a.i de la Fécofa, Donatien Tshimanga, l'intérimaire de Constant Omari, a vite fait de rejeter tout en bloc, s'arc-boutant derrière le ministre des Sports pour se blanchir.

Par conséquent, il prétend ignorer superbement le courrier avec état de besoins du tournoi TIFOCO, comme pour justifier la mise à l'écart dont il a été l'objet à la Fécofa depuis les années Constant



(Suite à la page 12)

ECONEWS

Que se passe-t-il à la Fécofa (Fédération congolaise de football association) autour du tournoi TIFOCO ? La rédaction d'Econews s'est attardée sur ce dossier, après la sortie médiatique en grande pompe de la Fécofa qui tente de trouver en la personne du ministre des Sports et Loisirs, Serge Nkonde Chembo, le bouc-émissaire idéal pour cacher ses forfaits.

Il est établi, que dans

l'organisation du tournoi TIFOCO, un projet initié par la Fécofa, des fonds publics ont été décaissés. Comment est né ce projet ? Répondre à cette question, c'est aussi comprendre les méandres d'une initiative qui lie à tout point de vue la Fécofa. Et quand la Fécofa dit n'avoir pas été impliquée dans la sor-

FONDATION
POUR LE DEVELOPPEMENT
DU FOOTBALL AFRICAIN

FOOT 243 COVID 19

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DES SPORTS ET LOISIRS

FACTURE: TF21-109/2F-SP

Courrier reçu le 12.08.2021
Sous le N° 201234
Heure 15h35
Paraphe 04

DOIT :
Ministère des Sports et Loisirs
La GOMBE KINSHASA


N° d'ordre	Libellé	Montant
1	Titres des voyages A/R Equipes invitées : 26 pers *5 Equipes*7	195.000 \$
	Test Covid-19 et Go Pass: 26 personnes*5*100\$	13.000 \$
2	Location Minibus pour transport local : 300\$*6 jours *5 Equipes	9.000 \$
3	Frais de séjour (Kinshasa) : 26 personnes*5 Equipes *150\$*6 jrs	117.000 \$
	Frais d'organisation (primes arbitres - transport - communication - médias)	16.000 \$
Montant Total HTVA (USD)		350.000 \$


Arrêté la présente facture à la somme Hors Toutes Taxes de : Trois cent cinquante mille dollars US.

En votre amable règlement sur le compte USD de la FECOFA au plus tard le 17 aout 2021

RAWBANK KINSHASA
FECOFA N° : 05100 05101 01049368801 60 (RIB ci-joint)

Fait à Kinshasa, le 10 Aout 2021

Pour la FECOFA & la FDF
Le Secrétaire Général

Julien Pierre



ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),
Local n°50, Kinshasa / Gombe
Tél : +243 81 904 17 63 / 89 301 93 05
+ 243 903185670
E-mail : kuediasala@gmail.com
www.econewsrdc.com
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE
Faustin KUEDIASALA
Hugo TAMUSA
Florent N'LUNDA N'SILU
Véron KONGO
Jonathan MUTADJIRI
Nana Kanku
Olivier Dioso
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS
Marc NZATE
Francis Mayuma

WEB MASTER
Tighana MASTIALA

PRODUCTION
Michel MASUDI
+243 907314011
Joël KABATA

COMMERCIAL
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL
René LOKOTA

A l'instar de l'AAC et de l'ARPTC

Lutte contre les ports illégaux : ACAJ préconise la création d'une autorité de régulation

A l'instar de l'Autorité de l'aviation civile du Congo (AAC) et de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications du Congo (ARPTC), l'Association congolaise pour l'accès à la justice (ACAJ), une ONG de défense des droits de l'homme, propose la création d'une autorité de régulation dans la lutte que se propose de mener le Gouvernement pour démanteler les ports illégaux qui prolifèrent dans les voies fluviales et maritimes de la République Démocratique du Congo.

FRANCIS M.

A lors que le Gouvernement se propose de lancer une lutte acharnée contre les ports illégaux qui pullulent dans les voies fluviales et maritimes de la République Démocratique du Congo, l'Association congolaise pour l'accès à la justice (ACAJ) pense que le moment est venu de créer une autorité de régulation pour mettre fin à l'anarchie qui s'est installée dans ce secteur.

Dans un communiqué daté du 23 septembre 2021, l'ACAJ salue les décisions prises par le Conseil des ministres, lors de la 20^{ème} réunion, tenue le 17 septembre 2021, relatives à la restauration de l'autorité de l'Etat dans le secteur maritime par la ferme-

ture des ports privés illégaux exerçant leurs activités dans le bief maritime du fleuve Congo au préjudice de la Société commerciale des transports et des ports (SCTP). Elle encourage, à cet effet, « la ferme détermination du Président de la République quant à l'assainissement de ce secteur crucial caractérisé depuis plusieurs années par une incurie tolérée et préjudiciable pour l'économie nationale ».

Dans son communiqué, l'ACAJ relève que « la concurrence déloyale ayant motivé la mesure gouvernementale est malheureusement la résultante de plusieurs facteurs qui entravent la performance et la compétitivité des ports maritimes publics de Boma, Matadi et Banana. Il s'agit principalement, note-t-elle, des in-

frastructures et équipements de manutention, hérités pour la plupart de la colonisation, devenus obsolètes et peu enclins à répondre aux exigences modernes d'une exploitation portuaire.

Dans cette barbarie, l'ACAJ dit avoir identifié les ports maritimes privés suivants : « MGT, SOCOPE, KONGO DIAWU, MBATSHI MBATSHIA, PETROLEUM, COBIL, KUNTWALA, MAMBIMBI (SOCIMEX) et BAKUYANGA ».

Elle est d'avis que « tous ces facteurs combinés à l'instabilité de la calaison sur le bief maritime du fleuve Congo entraînent des retards d'accostage et une mauvaise qualité des services à la clientèle. In fine, cette absence de compétitivité des ports publics concédés à la SCTP, ainsi que leur mauvaise gestion expliquent la désertion dont ils sont victimes de la part des armateurs au profit des ports privés plus compétitifs dans le traitement de diverses cargaisons ».

A l'instar de l'AAC (Autorité de l'aviation civile du Congo) pour le secteur aé-

rien et de l'ARPTC (Autorité de régulation de la poste et des télécommunications du Congo (ARPTC)) pour le secteur des postes et télécommunications, l'ACAJ note que le moment est venu de réguler également le secteur des transports par la création d'une autorité de régulation.

« Au demeurant et pour régler durablement cette problématique de la coexistence entre les ports maritimes privés et publics, du reste inéluçable dans un environnement caractérisé par la libre entreprise, l'ACAJ appelle vivement le Gouvernement, d'une part, à nommer à la tête de la SCTP un leadership compétent et transformationnel et, d'autre part, à mettre urgemment en place une Autorité nationale de régulation de l'activité maritime et portuaire en RD Congo ce, à l'instar de l'Autorité de l'aviation civile (AAC), pour le secteur aérien et, de l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications du Congo (ARPTC) pour le secteur des postes et télécommunications

dont les dividendes sont unanimement reconnus », préconise-t-elle.

« De la sorte, pense-t-elle, le Gouvernement aura l'avantage de régler toutes les préoccupations en rapport avec la concurrence déloyale dont les ports maritimes publics sont victimes de la part des ports maritimes privés. Pour ce faire, et en tenant compte de leur vocation commerciale, on pourrait recourir à la spécialisation des ports existants dans le traitement de diverses cargaisons ».

Pour rappel, sur instruction du Conseil des ministres, une commission spéciale a été mise en place sous la direction du ministre des Transports, Voies de communication et de Désenclavement, Chérubin Okende. Après une série de réunions, la commission a formulé une série de recommandations qu'elle se propose de soumettre à la sanction du Gouvernement. A l'extrême, le Gouvernement envisage la fermeture pure et simple de ces ports illégaux en rétablissant l'Etat congolais dans ses droits.

Tournoi TIFOCO : des preuves qui accablent la Fécofa et dédouanent le ministre des Sports

(Suite de la page 11)

Omari où il assumait les fonctions de premier vice-président de l'instance nationale de football.

En ignorant le contenu par lequel il demande les fonds pour ce tournoi international, Donatien Tshimanga met à nu le dysfonctionnement cruel de l'organe censé gérer le football congolais.

Fort de la crainte de l'explosion du château de cartes du système Omari, la peur des représailles l'a finalement obligé à tout nier, alors que c'est une pratique systémique de l'instance fautive du football congolais.

Il y a une question qui se pose : le ministre des Sports, ordonnateur du secteur, pouvait-il ordonner la sortie des fonds sans que la Fécofa ne soit au courant, pourtant la pratique et l'usage requièrent à ce qu'aucune sollicitation des fonds ne peut être actionnée au niveau du Gouvernement sans qu'un soubassement ne vienne de la féderation demanderesse.

La réussite, étant un motif de combat en RDC, le

leadership porteur qu'exerce le ministre Serge Nkonde dans le secteur des Sports a mis à la disposition de ceux qui ont pris l'habitude de se servir, par diverses combines, des fonds publics pour gonfler leurs comptes en banque.

En réalité, Serge Nkonde est en train de réussir un pari qu'aucun autre n'a fait avant lui. Sur l'ensemble du territoire national, sept stades sont en réhabilitation, sans oublier l'organisation des Jeux congolais pour lesquels il a réussi à arracher l'approbation du Gouvernement.

A Kinshasa, le stade des Martyrs de la Pentecôte a été complètement relooké. Voilà un bilan qui gêne ceux qui ont toujours juré du niveaulement par le bas du sport congolais.

Depuis toujours, la Fécofa a été une boutique de la mafia, saignant le Trésor à souhait. Aujourd'hui, c'est une pratique avilissante qui a toujours desservi le sport congolais que le ministre des Sports s'emploie à démanteler. Et c'est le moment

choisi pour le jeter en pâture en le chargeant sur un dossier, retracé de bout en bout au niveau de la Fécofa. Donatien Tshimanga n'y échappera pas ! Il est pris la main dans le sac. Des lettres de demande des fonds portant sa signature, avec une indication claire des comptes de la Fécofa, le clouent sur toute la ligne.

La facture du 10 août 2021 introduite par la Fécofa et son partenaire, avec mention du numéro de compte, en témoigne éloquemment.

Chercher de bouc-émissaire, comme c'est le cas avec son agitation sur les réseaux sociaux, ne fait qu'empirer son cas. C'est « le voleur qui crie au voleur ». Et rien d'autre.

À la Fécofa, qui prétend ne pas connaître l'origine de ces fonds dans une lettre adressée à l'IGF, d'expliquer comment et pourquoi elle a adressé et confirmé les invitations lancées aux responsables de six sélections qui ont accepté de prendre part au TIFOCO.

Il faut plutôt saluer le dynamisme et la clairvoyance du ministre des Sports qui, par ces temps des arbitrages après dictés par l'asséschement des fonds publics, a

réussi à faire décaisser ces sommes, en plus de l'engagement du Président de la République à assister personnellement à cette fête du football.

Republique Démocratique du Congo
Kinshasa, le

Ministère des Sports et Loisirs

Cabinet du Ministre
Le Directeur de Cabinet

MISE AU POINT

Le cabinet du Ministre des Sports et Loisirs tient à fixer l'opinion que contrairement à la mauvaise interprétation des faits et aux allégations de l'IGF faisant état d'une tentative de détournement des fonds mis à la disposition de la Fédération Congolaise de Football Association (FECOFA) à travers son partenaire, la Fondation pour le Développement du Football Africain (FDFA), il s'agit d'une désinformation tenant à discréditer pour des raisons mesquines le Ministère des Sports et Loisirs qui s'efforce à relever les activités sportives dans notre pays.

En effet, la mise à disposition des Fonds de l'Etat à la Fécofa par le Ministère dont il est question, est conforme au partenariat de cette dernière avec la Fondation pour le Développement du Football Africain (FDFA). Et les documents versés au Ministère des Sports et Loisirs dans ce dossier en témoignent.

Fait à Kinshasa, le 23 Septembre 2021
Pour le Cabinet du Ministre des Sports et Loisirs

Me YAV LUYV Armand
Conseiller Juridique

